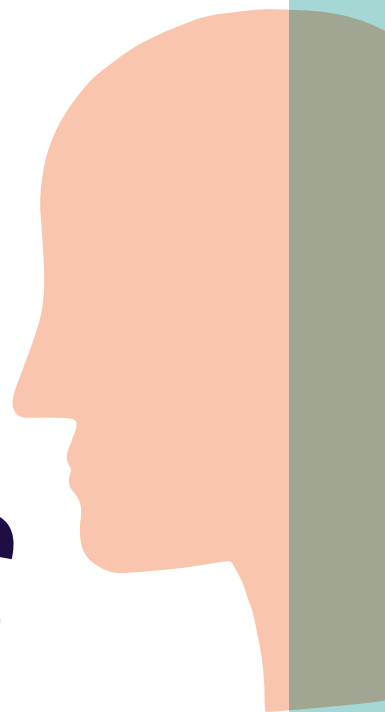


— université
— lumière
— LYON 2

Guide
DES PORTAILS

Guide
DES PORTAILS



Guide
DES PORTAILS



- 3** Du lycée à l'université
- 4** Schéma des études universitaires cursus LMD (Licence, Master, Doctorat)
- 5** Qu'est-ce qu'un Portail ?
- 6** Architecture du Portail
- 7** Architecture spécifique du Portail Droit
- 9** Organisation de l'année universitaire
- 10** Calendrier universitaire 2020 - 2021
- 12** Éléments de scolarité
- 14** Le système de validation et les relevés de notes
- 16** Lire son relevé de notes
- 17** Petit lexique de la vie universitaire
- 18** Étudier à l'université
- 18** La coordination des études
- 19** À qui s'adresser en cas de difficulté ?
- 20** Projets et perspectives

AU LYCÉE — À L'UNIVERSITÉ

Les lieux

Un lycée avec plusieurs bâtiments, des installations sportives

Des campus qui regroupent de très nombreux bâtiments et des installations sportives sur de grandes superficies
L'Université Lumière Lyon 2 est répartie sur 5 sites dont deux campus principaux :

- le campus Berges du Rhône (BDR) à Lyon 7^e
- le campus Porte des Alpes (PDA) à Bron

Le personnel, les différents services

Professeur.e principale.e

Enseignant.e responsable du portail

CPE

Gestionnaire de scolarité, enseignant.e responsable du portail

CDI

Bibliothèques universitaires aussi appelées BU
Une sur chacun des deux campus principaux

Médecine scolaire, infirmerie

Service de santé universitaire (SSU),
Mission Handicap

Assistant.e sociale.e

Assistant.e sociale.e de l'Université et du CROUS

Maison des lycéens, AS (sport)

Maison de l'étudiant.e (MDE), Service d'Action Artistique et Culturelle (SAAC) et Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

CIO

Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)

Cantine

Restaurant Universitaire (Resto'U) : sur chaque campus, vous trouverez un Resto'U et des Cafet'U, ou une salle hors-sac si vous apportez votre repas. Sur le campus Porte des Alpes, vous pourrez aussi vous restaurer à La Coop' (cafétéria coopérative étudiante).

L'organisation de l'année

3 trimestres

2 semestres

Emploi du temps annuel

Emploi du temps semestriel

Matière

Dans les portails, les unités d'enseignement (UE) correspondent aux disciplines.
Chaque UE est composée de plusieurs éléments pédagogiques (EP) : un EP correspond à une matière.
Dans chaque portail, il existe une UE transversale : elle forme à des compétences transversales à tous les portails.
Elle est composée de différents éléments pédagogiques : Méthodologie, Langues, TIC.

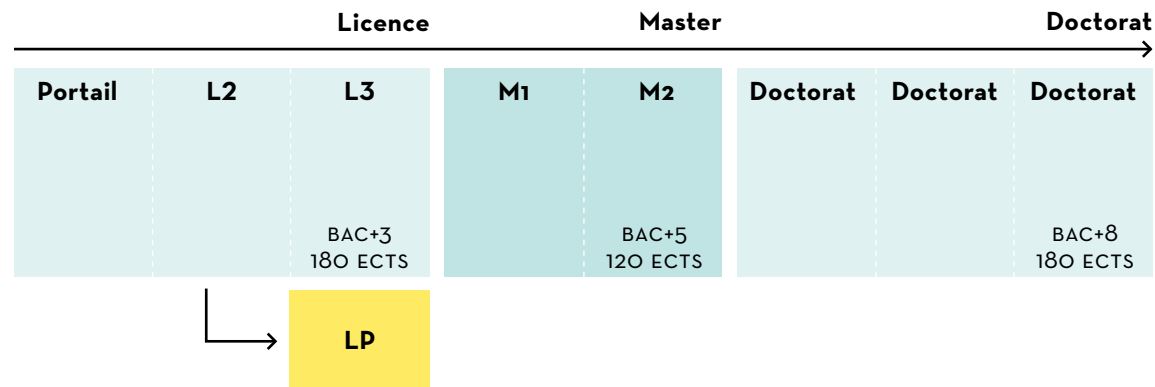
Baccalauréat (contrôle continu + examens terminaux)

Contrôle continu + examens terminaux (par semestre)



Schéma des études universitaires cursus LMD (Licence, Master, Doctorat)

4



La licence s'effectue en 3 ans et permet ensuite d'accéder au master :

- 1^{re} année = **Portail**
- 2^e année de licence = L2
- 3^e année de licence = L3

Après la 2^e année de licence (L2), il est possible de s'orienter vers une licence professionnelle (LP) qui est une dernière année de licence professionnalisante.

La licence professionnelle permet de se préparer au marché du travail. Contrairement à la licence générale, elle ne permet pas d'accéder au master.

Le master se réalise en 2 ans

- 1^{re} année de master = M1
- 2^e année de master = M2

Le doctorat s'effectue en au moins 3 ans.

Chacun de ces diplômes est associé à des **ECTS** (European Credit Transfer and Accumulation System). Les ECTS correspondent à un système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui facilite la mobilité européenne des étudiant.es en permettant d'établir les équivalences entre les différents diplômes en Europe. Chaque semestre validé équivaut à 30 ECTS. L'ensemble de la licence (3 ans - 6 semestres) correspond à 180 ECTS.

5

Le portail est une 1^{re} année de licence pluridisciplinaire. Il vous permet ainsi de découvrir plusieurs disciplines. À la fin de votre 1^{re} année, vous pourrez choisir de vous orienter en 2^e année de licence (L2) vers l'une des disciplines du portail. Ainsi, à partir de la 2^e année, vous serez inscrit.e dans la **mention de licence** de la discipline que vous aurez choisie.

Le portail correspond donc à la première année de licence. Dans le langage universitaire, les étudiant.es de première année inscrit.es dans un portail sont fréquemment appelé.es «les L1».

Important

Si votre 1^{re} année est validée, vous serez accepté.e automatiquement en 2^e année dans l'une des mentions de licence auxquelles prépare le portail que vous avez suivi.

Qu'est-ce qu'un Portail ?

Portail

- L2 - mention de licence A
- L2 - mention de licence B
- etc.



Architecture des Portails

6

Portail 60 ECTS	Semestre 1 - 30 ECTS				
	UE A1 6 ECTS	UE B1 6 ECTS	UE C1 6 ECTS	UE D1 6 ECTS	UE TR1 6 ECTS
	Semestre 2 - 30 ECTS				
	UE A2 6 ECTS	UE B2 6 ECTS	UE C2 6 ECTS	UE D2 6 ECTS	UE TR2 6 ECTS

Chaque semestre du portail est composé de 5 **unités d'enseignement (UE)** :
4 UE disciplinaires (A, B, C et D)
+ 1 UE Transversale (TR).

Chaque UE est composée de plusieurs **éléments pédagogiques (EP)** qui correspondent à différents enseignements.

L'Unité d'Enseignement Transversale (UE Tr) comprend des enseignements communs à toutes les étudiant.es. Elle regroupe :

- **un enseignement de méthodologie universitaire** pour comprendre les méthodes de travail propres à l'université et aux disciplines du portail, mieux s'organiser et devenir plus autonome,
- **un enseignement PPP** (Projet Personnel et Professionnel), proposé dans certains portails, pour réfléchir à son projet de formation, aux débouchés professionnels des différentes disciplines du portail,
- **un enseignement de langue vivante** (12 langues au choix) géré par le Centre de langues (campus PDA),
- **un enseignement de TIC** (Technologies de l'Information et de la Communication) qui comprend l'apprentissage des bonnes pratiques dans l'utilisation des logiciels de bureautique (Office et Libre Office) et des outils de communication numérique.

7

Architecture spécifique du Portail Droit

La licence de Droit à l'Université Lumière Lyon 2 est une licence modularisée qui permet de choisir certains enseignements.

Le portail Droit propose 3 parcours :
droit, administration publique,
administration économique et sociale (AES).

Chaque semestre est construit selon l'architecture suivante :

Portail Droit 60 ECTS	Semestre 1 - 30 ECTS		
	Tronc commun : Enseignements obligatoires*	Enseignements d'ouverture : 2 matières au choix	Enseignements transversaux
	Semestre 2 - 30 ECTS		
	Tronc commun : Enseignements obligatoires*	Enseignements d'ouverture : 2 matières au choix	Enseignements transversaux

* Les compétences principales obligatoires peuvent être différentes selon le parcours (Droit, AES ou Administration publique)



Chaque année est composée de 2 semestres.

Chaque semestre est composé de 3 périodes :

Période de cours : pendant 12 semaines, vous suivrez différents enseignements. Ces enseignements peuvent prendre la forme de cours magistraux (CM) ou de travaux dirigés (TD).

- **Les TD (travaux dirigés)** ressemblent aux cours dispensés au lycée. Ils sont évalués par contrôle continu (CC) c'est-à-dire par au moins deux évaluations différentes que vous réaliserez durant la période de cours.

- **Les CM (cours magistraux)** correspondent à un nouveau format d'enseignement : ce sont des cours en amphithéâtre qui peuvent réunir plusieurs centaines d'étudiant.es en même temps. Ils peuvent être évalués en contrôle continu (avec un TD associé durant la période de cours) ou via un examen terminal (ET) qui a lieu durant la 3^e période du semestre.

Période de rattrapage de cours et de révision : cette période permet aux enseignant.es qui ont été absent.es de rattraper un cours manqué. Si au début du semestre, votre emploi du temps n'indique pas de cours durant cette période, il faut bien prévoir d'être présent.e car différents cours pourront être ajoutés au fur et à mesure du semestre. C'est aussi une période dédiée aux révisions.

Période des examens terminaux et des jurys : un cours magistral (CM) peut être évalué par un examen terminal (ET) souvent appelé «partiel». Les examens terminaux ont lieu durant cette 3^e période. Le planning des examens terminaux vous est communiqué par votre secrétariat de scolarité.

Après la réalisation de toutes vos évaluations et un temps de correction par les enseignant.es, **un jury** se réunit à la manière d'un conseil de classe et officialise vos résultats. Ce n'est qu'après la réunion du jury que vous connaîtrez vos notes.

La session d'examens de rattrapage clôt l'année universitaire. Elle permet aux étudiant.es qui n'auraient pas validé leurs 1^{er} et 2^e semestres en 1^{re} session de passer leurs examens de rattrapage pour valider leur 1^{re} année en 2^e session.

Semestre 1 Du 14 septembre au 11 décembre 12 semaines de CM et TD (contrôle continu)	1 semaine de rattrapage de cours + révisions Du 14 au 18 décembre	Examens terminaux Du 11 au 22 janvier + Jurys
Semestre 2 Du 25 janvier au 30 avril 12 semaines de CM et TD (contrôle continu)	1 semaine de rattrapage de cours + révisions Du 3 au 7 mai	Examens terminaux Du 10 au 27 mai + Jurys
Session d'examens de rattrapage du 1^{er} et du 2^d semestre du 15 au 30 juin		



SEPT.	1 Mar	2 Mer	3 Jeu	4 Ven	5 Sam	6 Dim	7 Lun	8 Mar	9 Mer	10 Jeu	11 Ven	12 Sam	13 Dim	14 Lun	15 Mar	16 Mer	17 Jeu	18 Ven	19 Sam	20 Dim	21 Lun	22 Mar	23 Mer	24 Jeu	25 Ven	26 Sam	27 Dim	28 Lun	29 Mar	30 Mer	31
OCT.	1 Jeu	2 Ven	3 Sam	4 Dim	5 Lun	6 Mar	7 Mer	8 Jeu	9 Ven	10 Sam	11 Dim	12 Lun	13 Mar	14 Mer	15 Jeu	16 Ven	17 Sam	18 Dim	19 Lun	20 Mar	21 Mer	22 Jeu	23 Ven	24 Sam	25 Dim	26 Lun	27 Mar	28 Mer	29 Jeu	30 Ven	31 Sam
NOV.	1 Dim	2 Lun	3 Mar	4 Mer	5 Jeu	6 Ven	7 Sam	8 Dim	9 Lun	10 Mar	11 Mer	12 Jeu	13 Ven	14 Sam	15 Dim	16 Lun	17 Mar	18 Mer	19 Jeu	20 Ven	21 Sam	22 Dim	23 Lun	24 Mar	25 Mer	26 Jeu	27 Ven	28 Sam	29 Dim	30 Lun	31
DEC.	1 Mar	2 Mer	3 Jeu	4 Ven	5 Sam	6 Dim	7 Lun	8 Mar	9 Mer	10 Jeu	11 Ven	12 Sam	13 Dim	14 Lun	15 Mar	16 Mer	17 Jeu	18 Ven	19 Sam	20 Dim	21 Lun	22 Mar	23 Mer	24 Jeu	25 Ven	26 Sam	27 Dim	28 Lun	29 Mar	30 Mer	31 Jeu
JAN.	1 Ven	2 Sam	3 Dim	4 Lun	5 Mar	6 Mer	7 Jeu	8 Ven	9 Sam	10 Dim	11 Lun	12 Mar	13 Mer	14 Jeu	15 Ven	16 Sam	17 Dim	18 Lun	19 Mar	20 Mer	21 Jeu	22 Ven	23 Sam	24 Dim	25 Lun	26 Mar	27 Mer	28 Jeu	29 Ven	30 Sam	31 Dim
FEV.	1 Lun	2 Mar	3 Mer	4 Jeu	5 Ven	6 Sam	7 Dim	8 Lun	9 Mar	10 Mer	11 Jeu	12 Ven	13 Sam	14 Dim	15 Lun	16 Mar	17 Mer	18 Jeu	19 Ven	20 Sam	21 Dim	22 Lun	23 Mar	24 Mer	25 Jeu	26 Ven	27 Sam	28 Dim	29	30	31
MARS.	1 Lun	2 Mar	3 Mer	4 Jeu	5 Ven	6 Sam	7 Dim	8 Lun	9 Mar	10 Mer	11 Jeu	12 Ven	13 Sam	14 Dim	15 Lun	16 Mar	17 Mer	18 Jeu	19 Ven	20 Sam	21 Dim	22 Lun	23 Mar	24 Mer	25 Jeu	26 Ven	27 Sam	28 Dim	29 Lun	30 Mar	31 Mer
AVR.	1 Jeu	2 Ven	3 Sam	4 Dim	5 Lun	6 Mar	7 Mer	8 Jeu	9 Ven	10 Sam	11 Dim	12 Lun	13 Mar	14 Mer	15 Jeu	16 Ven	17 Sam	18 Dim	19 Lun	20 Mar	21 Mer	22 Jeu	23 Ven	24 Sam	25 Dim	26 Lun	27 Mar	28 Mer	29 Jeu	30 Ven	31
MAI.	1 Sam	2 Dim	3 Lun	4 Mar	5 Mer	6 Jeu	7 Ven	8 Sam	9 Dim	10 Lun	11 Mar	12 Mer	13 Jeu	14 Ven	15 Sam	16 Dim	17 Lun	18 Mar	19 Mer	20 Jeu	21 Ven	22 Sam	23 Dim	24 Lun	25 Mar	26 Mer	27 Jeu	28 Ven	29 Sam	30 Dim	31 Lun
JUIN.	1 Mar	2 Mer	3 Jeu	4 Ven	5 Sam	6 Dim	7 Lun	8 Mar	9 Mer	10 Jeu	11 Ven	12 Sam	13 Dim	14 Lun	15 Mar	16 Mer	17 Jeu	18 Ven	19 Sam	20 Dim	21 Lun	22 Mar	23 Mer	24 Jeu	25 Ven	26 Sam	27 Dim	28 Lun	29 Mar	30 Mer	31
JUIL.	1 Jeu	2 Ven	3 Sam	4 Dim	5 Lun	6 Mar	7 Mer	8 Jeu	9 Ven	10 Sam	11 Dim	12 Lun	13 Mar	14 Mer	15 Jeu	16 Ven	17 Sam	18 Dim	19 Lun	20 Mar	21 Mer	22 Jeu	23 Ven	24 Sam	25 Dim	26 Lun	27 Mar	28 Mer	29 Jeu	30 Ven	31 Sam

Dates de jury
Jours fériés

Semaine de rattrapage
Session d'examens terminaux

Vacances scolaires
Vacances universitaires

Période d'intégration
Rentrée

Assiduité obligatoire : une absence non justifiée est tolérée. Au-delà, vous devez obligatoirement présenter un justificatif d'absence (certificat médical, convocation...). Selon les règles communiquées par le/la responsable de portail ou le/la gestionnaire de scolarité, le justificatif devra être présenté à l'enseignant.e et/ou au secrétariat.

Attention : Si vous êtes boursier.es, les absences injustifiées peuvent entraîner la suspension, voire une demande de remboursement des aides perçues.

Contrat pédagogique : il détaille le contenu de votre première année. Il est à vérifier, corriger éventuellement, signer et rendre **avant fin octobre** à votre gestionnaire de scolarité.

Dispense d'assiduité (DA) : une dispense d'assiduité peut être accordée sur des critères spécifiques (handicap, travail, sportif/ve de haut niveau, etc.). Pour cela, il faut vous rapprocher du/de la gestionnaire de scolarité de votre portail pour connaître les démarches à réaliser.

Jury : à la manière du conseil de classe, le jury de portail se réunit 3 fois dans l'année (à la fin de chaque semestre et en fin d'année après les examens de rattrapage). C'est uniquement après sa réunion que les relevés de notes sont officialisés et vous sont communiqués.

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) : toutes les modalités d'évaluation pour les enseignements de votre portail sont recensées dans un tableau qui sera affiché au niveau du secrétariat du portail.

Se référer au règlement de scolarité pour plus de détails : www.univ-lyon2.fr/scolarite/reglement-general-de-scolarite



Pour rappel

- une année est composée de 2 semestres
- un semestre est composé de 5 unités d'enseignement
- une unité d'enseignement (UE) est composée de plusieurs éléments pédagogiques (EP)

Les éléments pédagogiques peuvent être évalués en contrôle continu (CC) ou via un examen terminal (ET). Il est donc possible d'avoir plusieurs notes pour un seul élément pédagogique.

Compensation ou capitalisation

Vous pouvez valider un élément pédagogique (EP), une unité d'enseignement (UE), un semestre ou l'année par capitalisation ou par compensation.

- Valider par capitalisation = toutes les notes sont égales ou supérieures à 10/20.
- Valider par compensation = certaines notes sont égales ou supérieures à 10/20 et d'autres sont inférieures à 10/20, mais la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Validation d'un élément pédagogique

Pour chaque élément pédagogique (EP), vous obtiendrez une note (examen terminal) ou plusieurs notes (contrôle continu). Pour valider l'élément pédagogique, il faut que la seule note obtenue ou la moyenne des notes soit égale ou supérieure à 10/20 par compensation ou capitalisation. Il est possible que les différentes évaluations au sein d'un élément pédagogique n'aient pas les mêmes coefficients.

Validation d'une UE

Chaque unité d'enseignement (UE) est composée de plusieurs éléments pédagogiques. Chaque élément pédagogique a le même coefficient dans l'UE.

Pour valider l'UE, il faut que la moyenne des éléments pédagogiques soit supérieure ou égale à 10/20 par capitalisation ou compensation.

Chaque UE correspond à 6 ECTS qui sont définitivement acquis quand la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

Validation d'un semestre

Chaque semestre est composé de 5 UE. Chaque UE correspond à 6 ECTS et a donc le même coefficient. Pour valider le semestre et obtenir les 30 ECTS associés au semestre, il faut que la moyenne des 5 UE soit supérieure ou égale à 10/20.

Si le semestre est validé par capitalisation, cela veut dire que toutes les UE ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Ainsi, comme toutes les UE sont validées, vous obtenez 6 ECTS pour chacune des 5 UE et donc 30 ECTS pour le semestre.

Si le semestre est validé par compensation, cela veut dire que toutes les UE n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20, mais la moyenne entre les 5 UE est supérieure ou égale à 10/20.

Les 5 UE du semestre sont donc validées par compensation. Même si vous n'avez pas obtenu 6 ECTS pour chacune des UE, vous obtenez 30 ECTS pour le semestre qui est validé.

Validation de l'année

Chaque année est composée de 2 semestres. Chaque semestre correspond à 30 ECTS. L'année correspond à 60 ECTS. Pour valider l'année, il faut que la moyenne des 2 semestres soit supérieure ou égale à 10/20.

Si l'année est validée par capitalisation, cela veut dire que les 2 semestres ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Ainsi, comme les deux semestres sont validés, vous obtenez 30 ECTS pour chacun et donc 60 ECTS pour l'année.

Si l'année est validée par compensation, cela veut dire que l'un des 2 semestres n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20, mais que la moyenne entre les 2 semestres est supérieure ou égale à 10/20. L'année est donc validée par compensation. Même si vous n'avez pas obtenu 30 ECTS à chacun des semestres, vous obtenez 60 ECTS pour l'année qui est validée.

Important

Pour le portail Droit : moyenne annuelle générale sur tous les enseignements (enseignements obligatoires, enseignements d'ouverture et transversaux) ET moyenne annuelle sur les deux blocs d'enseignements obligatoires (semestres 1 et 2).



Admis.e (ADM) : Félicitations !

Votre moyenne à l'année, au semestre, à l'UE ou à l'EP est égale ou supérieure à 10/20.

Ajourné.e (AJ) :

Votre moyenne à l'année, au semestre, à l'UE ou à l'EP est inférieure à 10/20.

Tout n'est pas perdu !

- Les EP, les UE et les semestres se compensent entre eux (par exemple, si vous avez eu 8,5 à l'un et que vous obtenez 11,5 à l'autre, votre UE, semestre ou votre année est validée).
- La session de rattrapage (S1 et S2) vous permet de repasser les enseignements où vous avez échoué au S1, au S2, ou aux deux semestres, dans les unités d'enseignement (UE) ou semestres non-acquis.
- *Spécificité du portail Droit :* pas de compensation au semestre, mais compensation à l'année.

Défaillant.e (DEF/ABI/ABJ) : Vous n'avez pas validé votre année, semestre, EP ou UE, car vous avez été absent.e à au moins une épreuve d'examen ou de contrôle continu, ou bien, dans le cadre du contrôle de l'assiduité, vous avez comptabilisé un nombre trop élevé d'absences injustifiées au cours du semestre. Ne baissez pas les bras : vous devrez passer les épreuves pour lesquelles vous êtes défaillant.e, ABJ (absence justifiée) ou ABI (absence injustifiée) lors des sessions de rattrapage en juin.

En bref

- Moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre : **semestre acquis.**
- Semestre non-acquis mais moyenne supérieure ou égale à 10/20 à une UE : **UE acquise.**
- Semestre non-acquis, UE non-acquise, mais moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans un enseignement : **enseignement acquis.**

Le rattrapage est un droit et non un devoir. Si vous n'allez pas aux rattrapages pour un enseignement que vous pouvez rattraper, vous conserverez votre note en-dessous de la moyenne.

Rattrapages obligatoires pour les enseignements où vous êtes défaillant.e, ABI, ABJ.

Amphi ou amphithéâtre : salle de cours XXL utilisée pour dispenser les cours magistraux à l'université.

Ajourné : non validé (moins de 10/20).

ABI : absence injustifiée.

ABJ : absence justifiée.

BDR : campus Berges du Rhône (Lyon 7^e).

CC (Contrôle continu) : mode de contrôle des connaissances composé de plusieurs évaluations pour un même enseignement (généralement les TD).

CM : cours magistral.

Composante : les formations sont dispensées au sein de composantes qui peuvent être des Unités de formation et de recherche (UFR) ou des Instituts. Il y a 13 composantes à l'Université Lumière Lyon 2.

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

DA (Dispense d'assiduité) : statut accordé aux étudiant.es en situations particulières les empêchant d'être présent.es à un ou plusieurs enseignements.

ECTS : European Credit Transfer System, système de points. Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

EP : élément pédagogique.

Erasmus : programme d'échange universitaire européen permettant de suivre un ou deux semestres d'une licence ou d'un master dans une université étrangère.

Gestionnaire de scolarité : secrétaire pour chaque portail.

MCC (Modalités de contrôle de connaissances) : ensemble des modalités d'évaluation de la formation.

MDE : Maison de l'étudiant.e.

Partiels : examens, aussi appelés examens terminaux.

PDA : campus Porte des Alpes (Bron).

PPP : Projet Personnel et Professionnel.

SAAC : Service d'Action Artistique et Culturelle.

SCUIO-IP : Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

Semestre : l'année universitaire s'articule autour de deux semestres.

Session : période d'examens. La majorité des formations intègre deux sessions.

2^e session : période d'examens de rattrapage

SSU : Service de Santé Universitaire.

TD : travaux dirigés (cours en petit groupe). L'assiduité est contrôlée.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

UE : Unité d'Enseignement.

UE Tr : Unité d'Enseignement transversale.

Quelques conseils pour bien démarrer :

- Assiduité,
- Persévérance,
- Écouter, se questionner, s'organiser,
- N'hésitez pas à solliciter de l'aide auprès des personnes ressources.

Dispositifs et outils pour vous aider :

- Des ateliers et des événements tout au long de l'année,
- Des ressources documentaires en ligne,
- Un accompagnement individuel par votre coordinateur/trice si vous le souhaitez.

Pour s'adapter à l'université :

- Garder le bon équilibre entre les cours et les expériences,**
- S'impliquer dans les études (assiduité...),**
- Créer des liens, des réseaux,**
- Repérer et reconnaître ses interlocuteur/trices,**
- Vivre des projets,**
- S'interroger sur la finalité de ses études...**

La coordination des études

À l'Université Lumière Lyon 2, chaque portail bénéficie d'un.e coordinateur/trice des études afin de favoriser la réussite des étudiant.es.

Ses missions :

- Accompagner,
- Conseiller,
- Informer sur l'orientation ou la réorientation,
- Animer des ateliers thématiques,
- Faire le lien avec les différents dispositifs.

Vous vous posez des questions sur :

- La vie étudiante,
- Votre projet professionnel, votre projet d'études,
- Votre (ré)orientation,
- Vos études.

Vous avez des difficultés :

- Dans l'organisation de votre travail,
- À trouver des stratégies d'études,
- À trouver l'interlocuteur/trice adéquat.e pour répondre à votre (vos) question(s),
- D'intégration dans la vie étudiante,
- D'ordre personnel.

Votre coordinateur/trice des études peut vous aider. N'hésitez pas à le/la contacter !

Il n'y a pas de mauvaises questions, ne les gardez pas pour vous !

BESOINS — INTERLOCUTEURS /TRICES

Inscription administrative, carte d'étudiant.e	●	Centre d'inscription : inscriptions@univ-lyon2.fr
Informations ou changement éventuel de langue transversale	●	Centre de langues : campus PDA, Bât. O, bureau OR36
TIC	●	ICOM : campus PDA, bureau L162
Absences, contrat pédagogique, dispense d'assiduité, notes	●	Gestionnaire de scolarité de votre portail
Santé, social	●	Maison de l'étudiant.e (MDE) : campus PDA, Bât. U Service de Santé Universitaire (SSU) : campus PDA, Bât. L Mission Handicap : campus PDA, MDE, Bât. U Assistant.e social.e du CROUS et de l'Université sur rendez-vous : www.clicrdv.com/crous-de-lyon
Questions de cours	●	Enseignant.es
Questions pédagogiques, fonctionnement du portail	●	Responsable du portail
Aide, accompagnement, conseil	●	Coordinateur/trice d'études
Pour les étudiant.es internationaux/ales	●	Bureau des Relations Internationales : campus PDA, MDE, Bât. U
Emploi du temps, inscriptions pédagogiques	●	Pôle ETIP : pole-etip@univ-lyon2.fr

Mobilité internationale :

- Pour étudier dans une université étrangère partenaire
 - Pour réaliser un stage à l'étranger
 - Des accords d'échanges avec 69 pays
 - À partir de la 3^e année de licence !
- Préparation du dossier au moins un an avant le départ. Contacter la Direction des Relations Internationales (DRI) et l'enseignant.e responsable de la mobilité de votre filière.

Césure :

Une parenthèse dans vos études pour réaliser un projet (job, stage, volontariat humanitaire, service civique, etc.).

- Dès votre 1^{re} année
- En France ou à l'étranger

Dispositifs d'aide :

Parrainage/marrainage : des étudiant.es de 3^e année de licence ou de master accompagnent des étudiant.es de 1^{re} année issu.es d'un baccalauréat professionnel ou technologique grâce à une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Semestre Rebond (2^e semestre) : dispositif d'accompagnement des étudiant.es de 1^{re} année qui souhaitent se réorienter et réfléchir à un nouveau projet de formation ou professionnel, subventionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dispositif CLEFS pour l'université :

le parcours Créer, Lire, Écrire et Faire de la Science (CLEFS) est fait pour les étudiant.es qui ressentent des difficultés dans le travail universitaire au début de leur 1^{re} année. De novembre à avril, ils/elles travaillent chaque semaine autour d'une thématique phare de leur cursus en groupes de 12 étudiant.es maximum :

- 2h de cours en présentiel
- 1h d'activité en ligne
- 1h30 de tutorat avec un.e étudiant.e de master
- 2h d'option (uniquement au semestre 2)

À la fin de leur parcours, un événement public est organisé pour partager les connaissances acquises (débat, exposition, mise en scène, etc.).

Stage volontaire :

- Facultatif
- Possible dès votre 1^{re} année
- Uniquement en France

Stage obligatoire :

- Intégré dans certaines licences à partir de la 3^e année.

Guide DES PORTAILS

— université
— lumière
— LYON 2

2020 - 2021

www.univ-lyon2.fr

Guide PORTAILS

Guide DES PORTAILS